

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
20 Août 1884.

Chronique générale.

Le Parlement est à peine parti que déjà on parle de sa rentrée. Si, comme cela est malheureusement à prévoir, les habiletés diplomatiques de M. Jules Ferry nous accablent à la guerre, on demandera aux sénateurs et aux députés de revenir mettre leur signature au bas de la déclaration de guerre. Si cette dangereuse éventualité est écartée, le Parlement reviendra un peu plus tard, mais toujours cependant dans la première quinzaine d'octobre; car, pour n'en point perdre l'habitude, ce digne Parlement a encore oublié de remplir cette année la partie la plus essentielle de son mandat, on pourrait presque dire la seule essentielle: l'examen du budget.

On nous dira qu'il ne faut point tant de jours à ce Parlement-vapeur pour examiner, discuter, voter des budgets de cinq milliards. C'est vrai. Mais cette année la session extraordinaire aura en plus à son ordre du jour la fabrication de la loi électorale sénatoriale qui doit être promulguée à la fin de décembre pour pouvoir être appliquée lors du renouvellement sénatorial de janvier 1885.

Or si messieurs les sénateurs acceptent avec une dignité au moins douteuse de voter, en outre, presque sans discussion et sans examen, les effroyables charges que le gouvernement et la Chambre imposent au contribuable, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, ils prétendent discuter à fond la loi qui les touche plus personnellement. C'est là la nécessité de faire revenir au plus tôt les sénateurs et députés.

PANORAMA DU CONGRÈS.

Dans le *Matin français*, M. Cornély émet, en ces termes, une idée fort originale:

« Si j'étais très-riche, j'aurais installé des photographes dans les tribunes, j'aurais fait venir des peintres. A l'aide des épreuves des photographes et des impressions des peintres, je ferais construire un panorama représentant la salle du Congrès.

» Je ferais confectionner des bonshommes de grandeur naturelle par des fabricants de poupées articulées. Je les habillerais au « décrochez-moi ça » du quartier latin. Je ferais exécuter, par les artistes ciriers du musée Grévin, les têtes exactes des sénateurs et des députés et des ministres, avec barbe et cheveux. Les favoris de M. Ferry et la barbe de M. Madier de Montjau me coûteraient fort cher, je le sais, mais je me rattraperais sur les cheveux des sénateurs. Je prierais M. Cavalier Coll de me fabriquer un orgue à vapeur, dans lequel il emmagasinerait tous les cris d'animaux et toutes les clameurs de camelots, y compris le jeu des voix humaines, vous savez le fameux jeu qu'on entend à tous les grands mariages et qui ressemble à un chœur de vieilles femmes entremêlées de quelques chèvres, pleurant sur la destinée de la tendre vierge, vêtue de blanc. La tribune serait un buffet tout trouvé.

» Je chargerais mes toiles, mon matériel, mes bonshommes et mon orgue sur de grandes voitures, et je m'en irais à travers les villes et les bourgades de France monter et montrer mon panorama du Congrès. A notre époque, où l'enseignement par les yeux a tant de succès, où l'on cultive avec fureur les leçons de choses, je parie que mon congrès aurait un succès fou.

» Je parie qu'il guérirait à tout jamais du parlementarisme les villageois, les citadins, les pauvres, les riches, les femmes et les enfants, et que les trois quarts et demi des citoyens qui auraient contemplé ce spectacle et se seraient dit: « C'est ça le Congrès? » ne voudraient plus jamais se souiller au contact de l'urne électorale qui sert à fabriquer ça. Et j'aurais, je crois, rendu un service à mon pays. A Sparte, pour dégoûter la population de l'ivrognerie... Je m'aperçois que j'allais vous conter une histoire

plus vieille que les rues. Vous savez ce que je veux dire. Cela me suffit. »

Il est certain qu'un tel panorama aurait quelque succès de curiosité. Mais guérirait-il les spectateurs de la folie du suffrage universel?

Sommes-nous injustes en disant que cette mémorable session d'où le parlementarisme sort avili n'a à son actif que des hurlements, ou des folies ruineuses? Que trouvons-nous dans ces huit mois qui viennent de s'écouler? Une loi étudiée, discutée, votée et promulguée: la loi du divorce. Il ne convient de parler ni de la loi sur les syndicats professionnels, ni de la loi municipale dont l'élaboration et la discussion appartiennent à la session précédente. Donc une seule loi: le divorce, c'est-à-dire une nouvelle attaque à la famille, à la société française, voilà le plat de résistance de la session ordinaire de 1885.

Comme hors-d'œuvres, Madagascar, le Tonkin, la lutte corse, l'apothéose de la candidature officielle dans l'élection Denayrouze. Comme épices, les aménités du Congrès. Tel est le menu dont l'addition dépassera un milliard. C'est cher.

Nous lisons dans le *Matin français*:

« On peut regretter que les crédits demandés par le gouvernement pour la double expédition en extrême Orient aient été si tardivement votés, et aient rencontré, devant le Parlement, un aussi faible chiffre d'adhérents. Cette décision eût acquis certainement un bien autre importance aux yeux de l'étranger, et particulièrement aux yeux du gouvernement chinois, si elle avait été appuyée par une plus forte majorité. On peut craindre que le vote ainsi émis ne soit escompté par nos ennemis comme une preuve du peu de sympathie que rencontre en France l'expédition du Tonkin.

Quoi qu'il en soit, tous les vrais patriotes comptent maintenant sur la fermeté et l'énergie du ministère pour donner avant peu

une sanction effective au vote des deux Chambres. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que trop longtemps déjà nous avons été le jouet de quelques mandarins dont nos hésitations apparentes ont encouragé les prétentions. Puisque le pays est avec le ministère, que celui-ci agisse.

Deux hypothèses peuvent être envisagées. Ou la Chine agira en nation civilisée et réparera de bon gré le sanglant outrage qui nous a été infligé à Bac-Lé, et alors la paix sera assurée, et nous nous déclarerons satisfaits; ou bien les justes réparations que nous avons le droit d'exiger nous seront refusées, et alors nous traiterons la Chine comme elle mérite de l'être, en nous assurant des gages avantageux et durables, qui équivaldront aux indemnités primitivement réclamées.

Et pour cela Amoy, les îles d'Hainam et au besoin Canton, deviendront l'objectif des opérations de notre escadre de Chine, qui est impatiente de venger les injures faites au pavillon français et sur laquelle le pays peut absolument compter. »

Un fait assez grave s'est produit dimanche à Nice.

Trois ouvriers Italiens ont foulé aux pieds et traîné dans le ruisseau le drapeau français en proférant de grossières injures et des menaces contre la France. Ces trois individus ont été immédiatement arrêtés.

Le conseil municipal de Moulins, exclusivement composé de radicaux, vient de voter à l'unanimité l'enlèvement de toutes les croix ou des signes extérieurs du catholicisme existant sur la voie publique.

Encore un haut fait des municipalités républicaines.

L'Union catholique de la Seine-Inférieure avait offert à la municipalité rouennaise une médaille d'or destinée à la meilleure œuvre d'art religieux exposée au salon de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR

UN DRAME
SOUS LA COMMUNE
PAR CH. SAINT-MARTIN.

CHAPITRE XI
CHEZ RAOUL RIGAULT.

Quand il crut avoir suffisamment intimidé les prisonniers, le préfet de police retira son lorgnon, et adressant à M. d'Elplay:

— Comment t'appelles-tu, citoyen? dit-il.

— Joseph d'Elplay.

— Où demeures-tu?

— A Arcueil.

— Ce sont là tes enfants?

— Ce sont mes deux filles.

— Et le curé?

— Je ne le connais pas.

Le jeune prêtre, aux premiers mots de cet interrogatoire, avait abaissé les yeux sur Raoul Rigault et écoutait silencieusement: il s'avança d'un pas.

— Je m'appelle Jacques Dubreil, dit-il.

— Quelle est ta profession, citoyen?

— Je suis abbé, ainsi que vous le prouve l'habit

que je porte; je demeure au couvent d'Arcueil.

Le préfet de police se leva et se tourna vers un de ses secrétaires.

— Écrivez, dit-il.

Et il dicta:

« Le citoyen Joseph d'Elplay et ses deux filles, et le citoyen Jacques Dubreil, demeurant à Arcueil, sont accusés d'espionnage et de complicité avec le soi-disant gouvernement de Versailles les par le citoyen Andermahr, lieutenant des armées de la Commune. »

— Veux-tu signer l'acte d'accusation, mon cher lieutenant?

Andermahr hésita: il craignait un piège et repassait en son esprit l'aventure des passeports; tous ces misérables se défiaient les uns des autres, encore plus qu'ils ne craignaient les représailles des soldats de l'armée de ligne.

— Est-ce bien utile? demanda-t-il.

Raoul Rigault avait un visage souriant et aimable.

— C'est nécessaire, dit-il; si tu refuses, je serai obligé de faire mettre ces espions en liberté.

Sur cette menace, Andermahr signa.

— Très-bien, ajouta le préfet de police.

Puis il reprit en se carrant dans son fauteuil et en jetant une de ses jambes sur l'autre:

— Je t'écoute, cher ami.

Fatigué de cette procédure formaliste que la Commune devait employer jusqu'aux derniers jours, le lieutenant se redressa et jeta un coup d'œil furtif sur Thérèse.

— Citoyen préfet de police, dit-il, la Commune de Paris a rendu un décret aux termes duquel toute personne reconnue de connivence avec les Versaillais doit être arrêtée...

— Et exécutée, ajouta lentement à demi voix Raoul Rigault.

— Ils le savaient, reprit Andermahr en lançant un nouveau regard sur Thérèse et M. d'Elplay.

Et en les désignant du doigt:

— Vous le saviez? demanda le préfet de police.

— Le lieutenant s'était chargé de nous le faire savoir, répondit M. d'Elplay.

— La Commune a rendu un autre décret, continua Andermahr sans remarquer l'allusion, aux termes duquel des otages doivent être choisis pour empêcher, si c'est possible, les représailles de nos ennemis.

— En effet.

— Un arrêté spécial de la commission chargée d'exécuter ce décret a décidé que les Dominicains et les prêtres qui habitent le couvent d'Arcueil seraient transférés à Bicêtre.

— Je le sais, murmura Raoul Rigault.

— J'ai été chargé de l'exécution de cet arrêté comme commandant des postes avancés d'Arcueil,

de Bicêtre et de Montrouge. Hier, j'ai fait arrêter les susdits curés qui sont maintenant en sûreté dans les casernes de Bicêtre, mais le citoyen d'Elplay et ses filles, qui depuis longtemps sont de connivence avec Versailles, ont tenté de soustraire l'un d'eux à la justice et aux ordres de la Commune. Ils ont caché ce prêtre dans une cave de leur maison où j'ai établi mon corps de garde, et l'ont dérobé pendant plusieurs heures à toutes les recherches de mes soldats.

Le préfet de police lança un regard terrible aux prisonniers:

— Avouez-vous le fait? s'écria-t-il.

— Je l'avoue, dit M. d'Elplay.

— C'est moi seul qui me suis enfui du couvent dans un moment de faiblesse coupable, dont je demande pardon à Dieu, dit le jeune prêtre en s'avançant; c'est moi seul qui dois tomber sous le coup des décrets.

— Avez-vous encouragé la fuite? demanda Raoul Rigault à M. d'Elplay et à ses filles.

— Non, répondit vivement Andermahr, mais ils l'ont caché au moment où il allait tomber aux mains de mes soldats, et cependant ils savaient qu'il était poursuivi. On l'a cherché sous leurs yeux pendant longtemps.

— Est-ce vrai? demanda de nouveau le préfet de police.

— C'est vrai, répliqua M. d'Elplay; mais je

peinture qui vient de s'ouvrir à Rouen. Le maire de cette ville, M. Ricard, a refusé cette offre en donnant pour raison de son refus « la volonté de rester dans le domaine » de l'art et d'en écarter toute question politique. » Ainsi, pour le maire Ricard, donner une médaille à un tableau religieux c'est sortir de l'art et faire de la politique. Michel-Ange, Raphaël, Murillo, Le Titien étaient des politiciens, non des artistes. On ne sait vraiment ce que l'on doit le plus admirer de l'intolérance ou de la bêtise républicaine.

M. Jules Ferry est aujourd'hui sérieusement malade de l'excès de travail que lui ont inspiré la revision, la conférence de Londres et les différentes aventures qu'il mène de front sur tous les points du globe.

LA FRANCE ET LA CHINE.

D'après une dépêche de Shanghai, 19 août, l'impératrice de Chine se serait décidée à déclarer la guerre à la France.

Londres, 19 août.

Le Times a reçu de Fou-Tcheou, 18 août, les nouvelles suivantes :

« Un édit impérial, qui vient d'être télégraphié au vice-roi, lui ordonne de quitter Shanghai et de revenir à Nankin avec tout son personnel.

» Cinq mille hommes sont dirigés du sud sur Kelung.

» Depuis le commencement du mois, de notables améliorations ont été apportées dans la défense des côtes. »

Lundi, l'empereur François-Joseph d'Autriche, né le 18 août 1830, est entré dans sa 57^e année.

Voici, à ce propos, un intéressant relevé de l'âge de tous les monarques existants ; le doyen est l'empereur Guillaume d'Allemagne, âgé de 87 ans.

Viennent ensuite :

Le pape Léon XIII	73 ans.
Le roi de Hollande	67 —
Le roi de Danemark	66 —
La reine Victoria	65 —
Le roi de Wurtemberg	64 —
L'empereur du Brésil	58 —
Le roi de Saxe	56 —
Le roi de Suède et de Norvège ..	55 —
Le roi des Belges	49 —
Le roi de Portugal	45 —
Le roi de Roumanie	45 —
Le sultan	44 —
Le roi d'Italie	40 —
L'empereur de Russie	39 —
Le roi de Bavière	38 —
Le roi de Grèce	38 —
Le roi de Serbie	29 —

Le plus jeune est le roi Alphonse XII d'Espagne, âgé seulement de 26 ans.

LE CHOLÉRA. — Rien de bien particulier aujourd'hui au sujet de l'épidémie. Une

légère recrudescence sur le littoral de la Méditerranée, quelques cas nouveaux dans le Gard et dans la région des Pyrénées, une certaine amélioration dans les Basses-Alpes et dans l'Yonne, voilà tout ce qu'elle nous donne à constater en France.

Sa situation est stationnaire en Italie.

LA CATASTROPHE DE BRAYE. — Une catastrophe s'est produite lundi à Braye (Aisne), à l'entrée du souterrain du canal de l'Oise à l'Aisne, actuellement en construction.

Dix-sept ouvriers, quatorze Italiens et trois Français ont été asphyxiés dans le sac d'entrée du souterrain, où ils travaillaient à l'air comprimé.

Depuis quelque temps, dit la Lanterne, on colporte dans les rues de Caen de petits imprimés de couleur rose ou violette ainsi conçus :

ŒUVRE DE LA LIBERTÉ DU DIMANCHE

Adhésion de fournisseur.

Je soussigné m'engage à ne rien vendre le dimanche, sauf le cas d'indispensable nécessité. J'excepte de cet engagement (on peut indiquer ici les dimanches qu'on croirait devoir excepter).

Caen, le

Signature
Adresse
Profession

Quoiqu'il soit formel, il ne sera pas exécuté avant que la plus grande partie des fournisseurs de la même espèce de l'aient pris. Alors ils seront priés de se réunir et de s'entendre pour l'exécution d'un commun accord. Hâtons-nous d'assurer à tous la liberté du dimanche.

Après le fournisseur, voici pour l'acheteur :

ŒUVRE DE LA LIBERTÉ DU DIMANCHE

Adhésion d'acheteur.

Je soussigné m'engage à ne rien acheter le dimanche, sauf le cas d'une indispensable nécessité, et à empêcher les ventes du dimanche autant que je le pourrai.

Cet engagement est formel et sera exécuté immédiatement. Chacun peut toutefois y faire des exceptions pour le pain, la pâtisserie, les tripes, etc., s'il ne croit pas pouvoir faire autrement.

Caen, le

Signature
Adresse
Profession

Rien acheter soi-même, cela ne gêne personne ; empêcher les autres d'acheter et de vendre sans nuire aux intérêts des uns et des autres, c'est rendre service aux commerçants et aux ouvriers qui seraient heureux de pouvoir se reposer les jours fériés et de recouvrer la liberté, comme tant d'autres mortels, un seul jour par semaine, ce n'est pas être trop exigeant.

Ces formules d'adhésion sont fort bien vues à Caen.

On annonce la conversion au catholicisme du baron de Seebach, qui représente la Saxe à Paris sous Napoléon III. Une chose qui, d'après l'Unita cattolica, a contribué à cette conversion, c'est la lecture du récent et remarquable ouvrage du Dr Junssen, l'Histoire du peuple allemand depuis la fin du

moyen âge, ce livre où le simple exposé des faits est plus terrible contre la Réforme que tous les réquisitoires.

LES CAISSES DES LYCÉES.

Le ministre de l'instruction publique, M. Fallières, se trouve dans la nécessité de solliciter des Chambres un crédit supplémentaire de 664,000 francs pour régler les comptes de l'exercice de 1883.

Le nombre des lycées qui sont en déficit s'élève à 59 ; pour 14 d'entre eux, les découverts sont inférieurs à 5,000 fr. ; pour 18, ils oscillent entre 5,000 et 10,000 ; pour 17, entre 10,000 et 20,000 ; 9 lycées enfin demandent, pour faire honneur à leurs affaires, une subvention qui dépasse 20,000 francs.

La cause du déficit des caisses des lycées ne provient pas de la diminution du nombre des élèves, puisque, au contraire, il augmente tous les jours. Elle résulte de ce que beaucoup d'enfants obtiennent, pour peu qu'ils soient les fils d'un électeur influent, des bourses et des demi-bourses d'internes.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette situation, c'est que l'Etat met au concours toutes les années des bourses d'externes, notamment dans les lycées de Paris.

Ces bourses d'externes ne coûtent pas grand-chose à l'Etat, elles sont beaucoup moins onéreuses pour lui que celles d'internes. Il arrive les trois quarts du temps que les élèves reçus après examen au concours pour les bourses d'externes ne les obtiennent pas. On objecte aux familles une foule de raisons pour les refuser. Et on les accorde aux fils de frères et amis qui ne daignent même pas concourir.

Il y a pour les lycées une mesure radicale à prendre. Elle consisterait dans la suppression de toutes les bourses d'internes non obtenues à la suite d'un concours sérieux, et à l'obtention facile de bourses d'externes accordées aux élèves dont le travail justifierait cette faveur et dont les parents ne pourraient pas à cause du manque de fortune faire les frais des lycées. Tant que l'Université continuera à nourrir, loger, blanchir et crêtiniser aux frais des contribuables une foule de petits bourgeois qui deviendront un jour des personnages dangereux, elle montrera une fois de plus qu'elle manque à sa mission.

ÉTRANGER

LE DISCOURS DE LA REINE VICTORIA.

La reine d'Angleterre vient de clore la session du Parlement anglais.

Voici les deux principaux passages de ce discours qui ont trait, l'un à la Conférence et aux affaires d'Égypte, l'autre à la réforme électorale :

« J'ai le regret d'avoir à constater l'échec des efforts faits par les puissances européen-

nes réunies dans la récente conférence pour délibérer sur les moyens de rétablir dans les finances de l'Égypte l'équilibre constitutionnel et l'ordre de ce pays.

« Je continuerai à remplir fidèlement les devoirs que m'impose la présence de mes troupes dans la vallée du Nil, et j'ai le ferme espoir que la mission spéciale que j'ai résolument à suggérer les conseils qu'il sera bon de donner au gouvernement égyptien, et à m'indiquer les mesures à adopter en conséquence.

« J'ai l'intention d'appeler bientôt votre attention, comme je l'ai dans la session qui expire aujourd'hui, sur la grande question de la représentation des populations.

« Je me réjouis de remarquer, parmi les nombreux signes d'intérêt qu'a provoqués cette question, des preuves constantes de loyauté pour le trône et de respect pour la loi. Ces indications me permettent de croire que de hautes visées nationales seront poursuivies, en cette occasion comme en tant d'autres, avec ordre et modération.

« Ce sont là les meilleures garanties pour que cette question soit résolue avec la bénédiction de la Providence divine, de façon à contribuer à la prospérité et à la liberté de ce peuple et à la grandeur de l'empire. »

LES ARMÉES EUROPÉENNES

Ce n'est plus par centaines de mille, mais par millions d'hommes que se chiffrent aujourd'hui les armées. Si une guerre générale survenait en Europe, combien de soldats chaque nation pourrait-elle mettre sur pied de guerre? L'Army and Navy Gazette a fait ce calcul et trouve les résultats suivants :

L'Allemagne, en comprenant sa landwehr, peut mobiliser une armée de 1,265,746 hommes, et dispose de 2,496 canons de campagne et de 1,352 canons de siège. La Russie a, en chiffres ronds, 875,000 hommes et 2,214 canons ; la réserve de son armée se compose de 400,000 hommes, avec 768 canons, total : 1,272,000 hommes et 2,982 canons. La seconde réserve russe est divisée en deux classes : la première classe contient environ 2,000,000 d'hommes ; aucune évaluation n'a pu encore être faite, relativement à la seconde. Ce ne sera donc pas le manque de combattants qui pourra jamais embarrasser les opérations de la Russie.

En comptant les troupes territoriales qui peuvent être mobilisées, la France dispose de 1,038,000 hommes, avec 3,738 canons.

L'Autriche a une armée de 800,000 hommes, laquelle, renforcée par la landwehr cisleithanienne (138,000 environ) et hongroise (200,000 environ), s'élève à 1,138,000 hommes, avec 1,623 canons. Le Tyrol fournirait un appoint de tirailleurs égal à environ 20,000. Quant à la landsturm, elle est seulement organisée dans le Tyrol, la Vorarlberg et la Hongrie,

demande s'il est permis de tuer des hommes sans défense. Or, les soldats qui poursuivaient ce prêtre ne parlaient de rien moins que de l'égorger.

— Vous n'aviez pas à discuter les ordres de la Commune, reprit Raoul Rigault avec hauteur. Vous avez votre faute : cet aveu abrège la procédure.

Le préfet de police écrivit silencieusement quelques lignes.

Andermahr, qui tenait à avoir l'explication de la scène des passeports, fit quelques pas vers lui, et se penchant à son oreille :

— C'est à cette famille d'espions que tu as envoyé les cinq passeports, il y a quelques jours.

— Vraiment ! fit Raoul Rigault sans s'émouvoir et sans attacher la moindre importance aux observations du lieutenant.

— On t'avait donc trompé ? reprit celui-ci.

— C'est quelque agent subalterne qui aura signé ces passeports et abusé du sceau de la préfecture sans prendre aucun renseignement.

— Pardon ! dit Andermahr, ils sont signés de ta main.

— Tu m'étonnes, citoyen.

— Regarde, les voici tous.

Raoul Rigault prit négligemment les passeports, jeta les yeux sur la signature, reconnut les pièces qu'il avait vendues quelques jours auparavant, et que la vigilance des fédérés avait rendues inutiles,

sourit en regardant le lieutenant et, sans s'expliquer davantage, les lança dans le foyer. En une seconde, les cinq passeports furent anéantis.

Andermahr s'éloigna :

— Compris ! murmura-t-il.

Cependant les prisonniers attendaient qu'on prononçât sur leur sort. Raoul Rigault se releva bientôt et les examina une dernière fois. Ses yeux s'arrêtèrent longtemps sur Thérèse et Louise, et tout à coup se reportèrent sur le lieutenant qui supporta, sans sourciller, ce regard froid et railleur. Le préfet de police parut à son tour comprendre les raisons qui poussaient Andermahr à demander l'arrestation de ces jeunes filles, mais il dissimula sa pensée, et se levant :

— Lieutenant, dit-il, je remets à toi-même le soin de faire exécuter les décisions de la Commune.

Le curé sera emmené à la Roquette où il rejoindra son évêque. Le citoyen d'Elplay et ses filles sont déclarés traîtres et rebelles ; en conséquence, ils seront déferés au jury d'accusation qui statuera sur leur sort dans les quarante-huit heures. Aucune exception n'est faite, ajouta-t-il en se tournant vers les deux sœurs. Il faut des exemples pour nous délivrer des espions. Je te remets, lieutenant, les mandats et les ordres nécessaires. En attendant la décision du Comité d'accusation, tu veilleras sur la sûreté des prisonniers.

En achevant ces dernières paroles, Raoul Rigault

congéda d'un geste brusque ceux qu'il venait ainsi de condamner à une mort inévitable, sous l'apparence odieuse d'un renvoi au jury d'accusation qui n'était plus que l'exécuteur des hautes-œuvres de la Commune. M. d'Elplay, atterré par cette sentence et glacé par l'interrogatoire de ce jeune assassin qui disposait de sa vie, n'avait osé parler des passeports qu'il avait obtenus à prix d'argent, mais il ne se faisait plus d'illusion sur le sort qui lui était réservé. Il se dirigea en chancelant vers la porte, mais il se retourna tout à coup en entendant la voix d'Andermahr :

— Citoyen préfet de police, dit celui-ci d'une voix haute, si mes services ont été de quelque prix pour la Commune et si j'ai mérité quelque faveur en exposant ma vie pour la cause de la République, je demande une seule récompense...

— La Commune, citoyen Andermahr, répondit avec grâce Raoul Rigault, n'a rien à refuser à un patriote aussi brave et aussi avoué que toi. Que désires-tu ?

— Je désire que la loi fléchisse un jour en ma faveur ; je demande la grâce de ces prisonniers.

La stupeur des assistants fut en un instant portée à son comble ; seul Raoul Rigault qui devina de suite la pensée du lieutenant cacha son visage dans sa main pour dissimuler un sourire. M. d'Elplay ne put retenir un cri de joie ; Thérèse et Louise, au comble de l'étonnement, regardaient Ander-

mahr et cherchaient à pénétrer sa pensée. Les secrétaires eux-mêmes s'étaient levés et rapprochés de la table, tandis que plusieurs agents de police, qui pensaient que l'entrevue était terminée, pénétraient dans la salle et la remplissaient presque complètement.

— La grâce de tous ? reprit enfin Raoul Rigault.

— Je reconnais, citoyen, que la clémence de la Commune doit avoir des limites, et qu'il faut à la cause sacrée de la République des otages qui répondent de la fidélité des familles. D'ailleurs, celui qui demande trop risque de ne rien obtenir. Je prierais donc la Commune de ne garder comme otage que la jeune fille qui soutient son père en ce moment, et de renvoyer libres à Arcueil le citoyen d'Elplay et sa fille aînée. Quant au coré, faites-en ce que vous voudrez.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

La 11^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE par V.-A. MALTE-BRUN vient d'être mise en vente par l'éditeur Jules Rouff.

Elle continue l'étude sur la province de Brandebourg et y passe en revue notamment le district de Francfort-sur-l'Oder.

Quatre gravures ornent le texte et donnent des vues de Francfort-sur-l'Oder, de Spandau, de Brandebourg et de l'Hôtel-de-Ville de Francfort-sur-l'Oder.

La carte représente l'enceinte des forts et la tête de pont de Cüstrin.

se s'élevait, en 1873, à 125,000 hommes. L'armée italienne se compose de 440,000 hommes, avec 984 canons, et d'une mi-lice de 300,000 hommes, avec 324 canons de campagne, ce qui porte la force totale de l'armée italienne à 640,000 hommes avec 1,308 canons. Dans ce chiffre ne sont pas compris les 50,000 hommes alpins et leurs 60 canons de montagne, dont font toutefois partie 72 compagnies de la milice territoriale. La force de cette dernière est d'environ 1,000,000, dont 300,000 seulement sont organisés en régiments.

Laissant de côté les armées actives, voici un résumé des forces territoriales des quatre pays militaires de l'Europe, dont les noms suivent :

Landwehr (cadres de réserve, armée territoriale, milice mobile)
 France, 582,523 hommes et 864 canons.
 Russie, 400,000 hommes et 768 canons.
 Autriche, 343,000 hommes (sans compter les tirailleurs tyroliens).
 Italie, 200,000 hommes et 324 canons.
Landsturm (réserve de l'armée territoriale, milice territoriale)
 Russie, 2,000,000 d'hommes (1^{re} classe).
 France, 625,633 hommes.
 Italie, 300,000 hommes.
 Autriche, 125,000 hommes.

La landwehr allemande se compose exclusivement d'hommes ayant servi dans l'armée active.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 août.
 Le marché a ouvert avec une forte reprise sur la ville. Puis on a fait circuler de prétendues nouvelles de Chine et le groupe des baissiers a réussi à faire tomber les rentes de quelques centimes. C'est ainsi que le 3 0/0 a varié de 78.80 à 78.67 1/2; l'amortissable de 80.05 à 79.95; le 1/2 de 107.90 à 107.75.
 L'Italien ouvrait à 96 fr.; il reste à 95.87 1/2.
 La Banque de France cote 6,075.
 Le Crédit Foncier reste ferme à 1,287.50.
 Les obligations Foncières et Communales à lots des emprunts 1879 et 1880 sont l'objet de nombreuses demandes. Tous les capitaux qui se consacrent aux obligations à lots se concentrent sur ces valeurs de beaucoup plus avantageuses que les obligations de la Ville de Paris, puisqu'elles ont encore à gagner l'écart qui les sépare du pair.
 Les autres valeurs restent aux mêmes cours. La Banque de Paris à 792.50, la Banque d'Escompte à 520.
 La Caisse Mutuelle de reports est, en ce moment, la société de dépôts naturellement désignée aux préférences de l'épargne.
 C'est là qu'elle peut trouver pour ses disponibilités un revenu de plus de 4 0/0 au lieu de 1/2 à 1 1/2 0/0 que lui offrent les grandes sociétés de crédit, une sécurité complète due à la nature même des opérations de la Caisse, c'est-à-dire à l'emploi de ses fonds en reports et en avances sur titres, en la certitude d'avoir les dépôts à sa disposition au bout d'une quinzaine au maximum s'il plaît de les reprendre. Il est question, dit-on, d'un projet de statut par un syndicat d'entrepreneurs de l'Alais au Rhône, récemment mis en faillite par un jugement du tribunal de commerce de la Seine. Nous discuterons avec soin cette question.
 Les cours des Chemins ne varient pas : le Nord à 1,670, l'Orléans à 1,237.50, le Lyon à 1,320, le Midi à 1,160, l'Est à 770, l'Ouest à 835.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Voici le discours prononcé lundi, à l'ouverture du Conseil général de Maine-et-Loire, par M. le comte de Maillé, président :

« Messieurs,
 Je suis profondément touché de l'honneur que vous me faites en m'appelant de nouveau à la présidence du Conseil général. Cet honneur m'impose le devoir de suivre les exemples donnés par mon prédécesseur le comte de Civrac. J'espère que vous voudrez bien reporter sur moi la confiance que vous lui avez toujours témoi-gnée.

Notre session s'annonce comme devant présenter aux délibérations du Conseil que des affaires déjà engagées; cependant, j'ai été prévenu que des propositions nous seraient faites pour le chemin de fer d'Angers à Baugé et de Saumur à Cholet; il est regrettable que des propositions de ce genre soient faites au dernier moment, et comme par surprise, sans nous donner le

temps de les étudier avec tout le soin qu'elles méritent. Cependant, la réalisation du réseau de nos chemins de fer est notre grande préoccupation; c'est pour le moment la question la plus importante. La ligne d'Angers à La Flèche nous donne satisfaction ainsi que la ligne de Nantes à Segré; mais nous avons le regret de n'avoir obtenu aucune décision concernant le chemin de La Possonnière à Segré. Il en est de même des lignes de Beaupréau à Chalonnes et de Nantes à Cholet, classées toutes deux dans le premier réseau des chemins départementaux. Il faut espérer que de nouvelles observations en faveur de ces chemins si nécessaires aux intérêts du département seront accueillies.

» Depuis notre dernière session, nous avons eu la douleur de perdre un de nos plus chers collègues, sympathique à tous les membres de cette assemblée, M. Joseph de Mieulle, qui depuis trente-cinq ans faisait partie du Conseil général de Maine-et-Loire. M. de Mieulle est un fils de l'Anjou: élève du collège d'Angers, il entra dans la marine et commença sa carrière par un voyage autour du monde sous les ordres de l'amiral Laplace. Après plusieurs années de navigation, il donna sa démission et se retira dans sa propriété de la Prévôtterie, dans la commune du Louroux. C'est là que commença sa longue vie administrative comme membre du Conseil général, puis en qualité de maire du Louroux-Béconnais.

» Vous avez tous été témoins de son zèle, de sa passion pour les intérêts de ses commettants, et à cette passion répondaient le dévouement et l'amour des populations qu'il représentait. Il avait conquis tous les cœurs par son aménité, par sa charité et par cette ardeur pour les intérêts de son canton qui ne s'est jamais démentie jusqu'au dernier jour où il a siégé parmi nous. Président pendant de longues années de la commission des chemins, il s'était pour ainsi dire incarné dans ce travail intéressant et ne supportait qu'avec une véritable désolation la décision des dernières années qui l'a éloigné de cette commission.

» Voisin du général de La Moricière, admirateur de sa gloire, séduit par les brillantes qualités de son esprit et de son cœur, il était devenu l'ami fidèle du général et des siens. S'il avait pu se choisir un successeur, son choix eut désigné le gendre du général, sachant que M. de Castries continuerait ses œuvres ainsi que ses relations avec les populations qu'il a tant aimées. Sa mort est venue lorsque nous étions tous séparés et loin du Louroux où il a été enseveli. Nous avons eu le regret de ne pouvoir venir témoigner auprès de sa famille de notre douloureuse sympathie.

» Un des nôtres, M. Oriolle, que j'avais prié de représenter le Conseil général à ses obsèques, a bien voulu exprimer sur sa tombe tous nos regrets.

» Je l'en remercie et je crois pouvoir le remercier en votre nom, Messieurs, des nobles paroles qu'il a prononcées et qui ont été, je l'espère, un adoucissement à la douleur de sa famille et de ses amis.

Après cette allocution, où l'on retrouve l'expression d'une parfaite courtoisie en même temps que la netteté d'un esprit bien résolu à maintenir intacts les droits de contrôle du conseil départemental, le Conseil a été appelé à répartir les travaux entre les précédentes sessions.

D'après le rapport de M. le préfet, « aucune question nouvelle importante ne paraît susceptible d'appeler l'attention d'une manière spéciale. »

Les préfets ont été avisés d'avoir à tenir le gouvernement très-exactement au courant, non-seulement des discussions et des actes de conseils généraux, mais des tendances qui se révéleraient durant la session qui s'est ouverte lundi, relativement à la politique intérieure et extérieure.

OUVERTURE DE LA CHASSE. — L'arrêté du préfet de Maine-et-Loire qui fixe l'ouverture de la chasse, pour 1884, au 31 août, vient de paraître.

Aux armes, citoyens!

L'un des cadavres retirés dernièrement de la Loire a été reconnu, sur une photographie qu'en avait fait faire le parquet, pour être celui d'un nommé Pierre Baron, âgé de 20 ans, de la commune des Ulmes.

Le malheureux jeune homme, en se baignant dans la Loire, s'était laissé entraîner vers un tourbillon dont il ignorait l'existence et qui est très-dangereux.

Les parents de cet infortuné sont venus le reconnaître vendredi, dans le bureau de M. le commissaire de police de Saumur, avec toutes les marques du plus profond désespoir.

En reproduisant l'entrefilet publié par plusieurs journaux et concernant l'enlèvement des poudres du château de Saumur, le *Patriote d'Angers* ajoute :

« Véritablement, puisque ce ministère de la guerre paraît animé d'intentions si louables, il devrait bien faire enlever les poudres qui causent une frayeur continuelle aux voisins du château d'Angers. Il y a des années que le public réclame cette mesure. »

Une expérience très-intéressante a été faite ces jours-ci au 6^e dragons, à Joigny, devant M. le général L'Hôte, inspecteur permanent du 8^e arrondissement de cavalerie.

Un peloton de dragons à cheval a passé à la nage la rivière de l'Yonne dans un endroit où cette rivière mesure environ 80 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur. L'expérience, exécutée deux fois devant l'ancien commandant en chef de l'École de cavalerie de Saumur, a parfaitement réussi.

Il serait à désirer que cette instruction pour les hommes et les chevaux fût mise en pratique dans tous les régiments auxquels les ressources géographiques de leur garnison le permettent. Les Autrichiens et les Cosaques la tiennent pour très-importante et s'y livrent d'une façon très-sérieuse.

Nous lisons dans le *Réveil du Bocage*, qui se publie à Bressuire :

« On trouve généralement, dans notre contrée, que le pain se vend horriblement cher, malgré le bon marché du bon grain... et messieurs les boulangers font naturellement la sourde oreille en continuant à réaliser 120 pour 100 de bénéfice à leur grande joie et au déplaisir des consommateurs.

» Ne pourraient-ils donc pas être un peu raisonnables et consentir à diminuer le prix du pain ?

» Ou bien les municipalités ne pourraient-elles un peu veiller au intérêts des citoyens en imposant une taxe ?

» Ce serait au grand bonheur de tout le monde.

» Oui! mais nos conseillers municipaux ont bien d'autres chats à fouetter. »

LE PHYLLOXERA A SAINT-AVERTIN.

On a constaté à Saint-Avertin (Indre-et-Loire) la présence du phylloxera.

L'ensemble des taches apparentes mesure de 15 à 20 ares, mais il est probable que la vigne entière, qui mesure environ 60 ares, se trouve entièrement contaminée. Cette nouvelle va jeter un certain effroi parmi les vigneron de la région essentiellement viticole qui constitue le vignoble de Saint-Avertin, Joué, Chambray, Larçay.

Les élections de la première circonscription d'Angoulême (Charente) et de la deuxième circonscription de Nantes, sont convoqués pour le 14 octobre, à l'effet d'élire leurs représentants à la Chambre des députés, en remplacement de MM. Laroche-Joubert et Gaudin, décédés.

Le *Constitutionnel* croit savoir que le comité conservateur d'Angoulême a offert la candidature législative à M. Laroche-Joubert fils, en remplacement de feu son père.

Une bande d'Espagnols, composée de cinq hommes et deux femmes, a été arrêtée à Charroux et conduite à Civray (Vienne) où elle a été écrouée.

Ces gens vivaient de l'argent que leur rapportait l'exhibition, dans une caisse infecte, d'une fillette de 5 à 6 ans.

UN NOUVEAU FER A CHEVAL. — Une nouvelle ferrure vient d'être expérimentée depuis quelques jours à Lyon. Le fer, entièrement en corne de mouton, est surtout destiné aux chevaux faisant un service de ville et reconnus maladroits sur le pavé.

Ce nouveau mode de ferrage a déjà donné

d'excellents résultats et démontré que les chevaux ainsi ferrés peuvent être lancés, sans aucun danger, sur le pavé, aux allures les plus rapides.

LES RÉCOLTES EN 1883.

Le ministre de l'agriculture vient d'achever de dresser le *tableau des récoltes en France en 1883*.

L'ensemble, nous devons le dire sur le champ, est bien plus satisfaisant qu'on n'aurait pu l'espérer après les plaintes si vives qu'ont fait retentir bien moins les cultivateurs que leurs défenseurs trop empressés et certains grands propriétaires. Nous ne nions pas les difficultés de la situation, mais nous affirmons, chiffres en mains, que dans l'ensemble elle n'a rien d'alarmant. Voici, par exemple, ce que nous trouvons sur la culture du froment : Dans ces dix dernières années, la moyenne des hectaresensemencés a été de 6,899,000. L'année 1883 est la plus faible de la série avec le chiffre de 6,804,000, et néanmoins elle a dépassé comme récolte le chiffre moyen de 102 millions 617,000 hectolitres, puisqu'elle en a donné 463,753,000. Le prix de l'hectolitre, il est vrai, est faible : 19 fr. 16, le plus faible qu'on n'ait vu depuis dix-huit ans. En 1882, avec une récolte plus abondante, il avait été de 24 fr. 54.

Nous touchons ici à une question très-grave : la faiblesse des prix se maintiendra-t-elle sous le coup de l'importation des céréales exotiques, ou bien faut-il n'y voir qu'un de ces accidents qui arrivent périodiquement dans toute industrie ? Il faut se demander également si le produit de l'hectare ne peut pas s'accroître par une culture perfectionnée. La moyenne des dix années est de 14 hectolitres 88. La récolte de 1883 la dépasse un peu : 15 hectolitres 25 ; mais en 1874 elle avait été de 19 hectolitres 36, valant 24 fr. 31.

DOMINE SALVAM FAC REMPUBLICAM.

Lorsque le dimanche au lutrin,
 Un chantre, écorchant le latin,
 Adresse au ciel une supplique
 Pour notre cher gouvernement,
 Au chantre en secret m'unissant
 (Mais en bon français traduisant
 Tout bas la prière publique),
 Du fond du cœur dévotement,
 Je dis : Seigneur, fais promptement,
 Fais se sauver la République.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 18 août.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 16 50 à 17 50	9 » à 10 »	
Saumur, 16 80 17 »	8 75 » »	
Baugé, 16 50 17 50	9 50 » »	
Segré, 18 » » »	9 50 » »	
Beaupréau, 17 » 17 50	9 50 » »	
Montfaucon, 17 » 17 50	8 50 » »	
Montrevault, 16 50 17 »	8 75 9 »	
Chemillé, 17 » 17 50	8 50 9 »	
Champtoceaux, 17 50 » »	9 » » »	
St-Flor.-le-Vieil, 17 50 17 75	9 » » »	
Vihiers, 16 50 17 »	8 » 8 50	
Brissac, 17 » 17 75	8 » » »	
Chalonnes, 17 50 17 75	9 » » »	
Doué, 17 50 18 »	9 » » »	

A Nantes, blés américains, de 23 » à » » les 100 kilos.
 Les bons blés français valent de 17 75 à 18 » les 80 kilos.

LE JOURNAL

LE MATIN FRANÇAIS

Le plus grand succès de presse de l'année

PUBLIE EN FEUILLETON

LA BELLE GEOLIERE

PAR FORTUNE DU BOISGOBEY

A partir

de son numéro portant la date de

Mardi 19 Août

Prix du Numéro: 10 c., Paris et Dép^{ts}
 Abonnements . . : 10 fr. par trimestre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 24 août 1884, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

UNE MAISON

Sise à Saumur, montée de la Retraite, n° 13.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

Le samedi 30 août 1884, à midi précis,

A Saumur, place de la Bilange:

- 1° D'un cheval percherois, gris pommelé, âgé de 9 ans;
- 2° Un chariot à 4 roues, couvert d'une bâche en toile;
- 3° Un très-bon harnais;
- 4° Deux blouses bleues en coton, un pantalon, un sac et un lot de linge.

Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement rendu par M. le Juge de Paix du canton nord-ouest de Saumur, le 26 juillet 1884, à la requête de M. Pierre de Borville, maître d'hôtel à Saumur, contre M. Delphin Cordillier, marchand ambulant, demeurant à Grand-Ruys-de-Bains (Vosges).

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Mercurie, Rouennerie

Auberge avec Billard

Situé à Bizay, commune d'Épieds (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^{me} V^e NORMANDINE, au même lieu. (536)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

Étude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

LE

Domaine d'Ecottiers

Situé commune de Louresse-Rochemenier.

Belle MAISON de maître en parfait état, vastes servitudes, jardins, vergers, pelouses, cours d'eau. Belle FERME de 72 hectares. Bois taillis et futaie, contenant 44 hectares.

Le tout en un seul tenant, traversé par la route d'Angers à Loudun, à 4 kilomètres de Doué et de la station du chemin de fer de Poitiers à Angers (ligne de l'Etat).

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e TAUREAU, notaire. (578)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPOY-LEBRETON, même rue. (86)

A VENDRE

Belle JUMENT carrossière, baie-claire, 8 ans;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE

Quatre ans, bien dressée.

S'adresser à M. LEBEAU-GOULARD, à Doué-la-Fontaine. (552)

A VENDRE

TROIS CHIENS COUCHANTS

Et un CHIEN courant.

S'adresser à M. ROUSSER, à Souzay.

ON DEMANDE un associé,

pour une boucherie aux environs de Saumur. — Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin

de 18 à 25 ans pour la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

à Angers

BRASSERIE

BONNE AFFAIRE

Traiter: P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

M. HOULARD donne avis qu'il a cédé à M. THIODET, à partir du 24 juin, son fonds de commerce de café et d'épicerie, rue Dacier, 29, et qu'il conserve son commerce de vins et spiritueux en gros, à son nouveau domicile, rue des Basses-Perrières, n° 7. (550)

Les Magasins de la Glaneuse

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

DEMANDENT:

Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

CAISSIÈRE M. LEDAIN, rue d'Orléans, demande une caissière-comptable.

AVIS

A partir de ce jour, le sieur GUÉRINEAU, de Munet, commune de Distré, prévient les fournisseurs qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa femme, PERRINE FOUCAULT, demeurant à Munet.

VASSEUR FILS, quincaillier, rue Saint-Nicolas, étant dépositaire de la nouvelle Charrue - Vigneronne, fait savoir qu'il se tient à la disposition des personnes qui désireraient connaître le mécanisme de cet instrument.

M^{me} LEROUX, blanchisseuse, rue de la Monnaie, 15, près la place St-Nicolas, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (576)

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HOY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Boutons de l'Élat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions vésicales, sautier d'estomac, affections des reins, de la vessie, GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme diurétique. Administration de la 7^e concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'États minérales, droguistes et pharmaciens. Saumur, imprimerie P. GODET.

PRIX

Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES

Mention spéciale et Médaille d'argent

M. DOVALLE

Constructeur à RESTIGNÉ

Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

Pharmacie NORMANDINE

11 et 13, rue Saint-Jean,

SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. 0,80 c.
Sulfate de fer, — 0,50 c.
Acide phénique liquide, le litre. 2,50 c.
Phénol sodique, le flacon. 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

Service de Saumur à Fontevault.

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevault, chez M^{me} veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT 1884.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	78 80	78 60	Est	770	770	Obligations.			Gaz parisien	517	518
3 % amortissable	80 05	80	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513 75	513 75	Est	372	371 75
3 % (nouveau)	80	80	Midi	1160	1160	— 1865, 4 %	522	520	Midi	371 25	372
4 1/2 %	109 25	109 40	Nord	1675	1676	— 1869, 3 %	403	402	Nord	381	381
4 1/2 % (nouveau)	107 90	107 77	Orléans	1325	1322 50	— 1871, 3 %	394 50	394	Orléans	379	371 25
Obligations du Trésor	505	500	Ouest	830	832 50	— 1875, 4 %	514	516	Ouest	371 25	370 50
Banque de France	5090	5100	Compagnie parisienne du Gaz	1520	1515	— 1876, 4 %	513	514 50	Paris-Lyon-Méditerranée	374	374 50
Société Générale	462 50	462 50	Canal de Suez	1860	1885	Bons de liquid. Ville de Paris	525	525	Paris-Bourbonnais	374	372
Comptoir d'escompte	960	935	C. gén. Transatlantique	485	485	Obligations communales 1879	453	454	Canal de Suez	574 50	575
Crédit Lyonnais	551 25	555				Obligat. foncières 1879 3 %	449 50	456			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1280	1282 50				Obligat. foncières 1883 3 %	355	355			
Crédit mobilier	325	318 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 35 — soir,	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 37 — — express.	
12 — 48 — — omnibus-mixte.	
4 — 44 — — soir, omnibus-mixte.	
7 — — — —	
10 — 24 — — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.
Saumur (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.
	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.
Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 04	2 11	4 59	8 51
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte
	matin.	soir.	soir.	matin.	soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	1 27	4 37	8 05
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.
	matin.	soir.	soir.	matin.	soir.	soir.
Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	6 19
Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	7 08
Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 53	7 58
Mirebeau	9 27	3 54	11 9	Arçay	7 50	9 18
Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	10 28
Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	11 7